

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019



Compte rendu affiché le **20 DEC. 2019**

COMMUNE

DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2019_102

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Damien COUTURIER

OBJET

SUBVENTION À LA MAISON
FAMILIALE ET RURALE DE
VILLIÉ MORGON

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme
CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO,
Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme
BASDEREFF, Mme DU GARDIN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE, M.
MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER,
M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL,
Mme BLACHERE
Mme BREMOND (par proc. à M. ROULE), M. CHAVANE (par proc. à Mme CRESPIY), Mme
HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. CHAISNE (par proc. à M.
COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. DE LESTANG (par proc. à
Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etai(en)t absent(s) :
Mme SEGUIN-JOURDAN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2019**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20191217-D2019-102-DE

Rapport de : Geneviève LACROIX

La Maison Familiale Rurale de Villié Morgon propose des formations en alternance, de la Quatrième au Bac Professionnel, dans le domaine du commerce et de la vente en animalerie :

- Quatrième et Troisième de l'enseignement agricole,
- Seconde professionnelle conseil vente,

- Baccalauréat professionnel technicien conseil vente en animalerie (en 3 ans),
- Baccalauréat professionnel commerce par apprentissage (3 ans).

Une jeune Caluirarde est actuellement scolarisée dans cet établissement.

Compte-tenu de l'intérêt de ce type d'établissement, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 43 euros, montant conforme aux subventions allouées à ces établissements dans le cadre du vote du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ALLOUER une subvention de 43 euros à la Maison Familiale et Rurale de Villié Morgon,
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6574 de l'exercice 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 20 DEC. 2019
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.